Tame Legion

I4me Légion

Compagnie de l'Ain

Section de Belley

Brigade de Champagne

nº 349 du 27-I0-I944

PROCES-VERBAL de Renseignements sur l'incendie de la ferme de ULLIET, Alfred au quartier de Renger, commune de Songieu, par les troupps alle mandes, le I2-7-

management management " me Expédition

GENDARMERIE NATIONALE

Cejourd'hui vingt sept Octobre mil neuf cent quarante quatre , à seize heures.

Nous , soussignés , DELHOMME , Jean, Maréchal des Logis Chef 80 LAGOUTTE , Claudius ,

gendarme, à la résidence de Champagne, département de l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en tournée dans la commune de Songieu, (Ain) et agissant en vertu d'une Commis sion rogatoire de Monsieur le Juge d'Instruction de Belley en date du I3 Octobre 1944, (nº 539/3 Sec tion), avaons recueilli les déclarations et renseignements suivants :

I°/Monsieur <u>ULLIET</u>, Alfred, 42 ans, cultivateur au hameau de Ronger, au lieu-dit "Nid Blanc", commune de Songieu, (Ain) :

Le I2 Juillet 1944, les troupes allemandes en o-" pérations dans la région, se sont présentées à ma " ferme, vers 9 heures, après avoir combattu avec de " groupes de "maquis" qui se trouvaient à proximit " de ma ferme.

Après la retraîte des F.F.I, les allemands ont mis le feu à ma maison d'habitation qui se composait d'un étage, de deux écuries, d'une bergerie ainsi qu'une grange contenant 200 quintaux de

Tout mon mobilier, matériel agricole, une partie " de ma récolte ont été incendiés. Toutes les machines agricoles, chars, herses, rouleaux, outils aratoires, concasseur, scie circulaire, moteur à essence sont calcinés.

Il ne me reste aucune literie ni aucun objet nécessaire dans un ménage et une ferme. Un taureau et une génisse ont été emmenés par

les troupes ennemies.

Il ne me reste absolument rien et les destructions faites à mon préjudice s'élèvent à une somme de 250.000 francs environ.

La maison d'habitation qui est la propriété de Mr TAVEL Hyppolyte, demeurant à Minziers, (H.S) ne peut être estimée que par son propriétaire."

Lecture faite persiste et signe.

DECLARATION

de Mensieur Ubblet (Alferd) 42 uns, cultivateur au hameau de RONGER au lieu dit "NID BLA C", commune de SON 6 GIMU (AIN) qui déclars:

" Le I2 juillet 1944, les troupes allemandes en opérations dans la région, se sont présentées à ma ferme " vers 9 heures, après aveir combattu avec des groupes de maquis qui se trouvaient à proximité de ma ferme.

Après la retraite des F.F.I. les allemands ent mis le feu à ma maison d'habitation qui se composait d'un éta ge de deux écuries, d'une bergerie ainsi qu'une grange

contenant 200 quintaux de fourrage.

Tout mon mobilier, matériel de culture, une partie de ma récelte ent été incendiés. Toutes les machines agricoles chars, herses, rouleaux concasseurs outils.arateires scie circulaire se sent calcinés. 21

Il ne me reste aucune literie ni aucun objet récés-

saire dans un ménage et une ferme.

Un taureau et une génisse ont été emmenés par les

troupes allemandes.

Le maison d'habitation qui est la propriété de onsieur Tavel Hyppolite demeurant à Minziers, (H.S.) " ne peut être estimer que par son propriétaire."

Decture faite persiste et signe. A Sengieu le 21 décembre 1944.

Vu pour la légalisation de la signature de Monsieur ULLIET (Alfred) Sorgiou le 21 décembre 1944.

